

L'EUROPE S'ENGAGE POUR LA CRÉATION ET LE MAINTIEN DE L'EMPLOI



Pour la période 2014-2020, 26,7 milliards d'euros ont été alloués à la France par l'Union européenne, auxquels il faut ajouter 310 millions d'euros au titre de l'**Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)**. Ce budget est réparti en 3 fonds européens structurels et d'investissement (FESI) : le **FEDER** (Fonds européen de développement régional), le **FSE** (le Fonds social européen) et le **FEADER** (Fonds européen agricole pour le développement rural) au service de la Stratégie Europe 2020.

En Grand Est, ces FESI représentent 1,4 milliard d'euros d'investissement, au service du développement régional et des priorités européennes.

Sur la base des objectifs fixés aux Etats membres par l'Union européenne et des programmes régionaux dédiés aux fonds européens, la Région Grand Est accompagne les projets portés par les acteurs locaux en faveur de la création et du maintien de l'activité sur le territoire régional. La stratégie Europe 2020 porte notamment l'objectif de permettre à 75% de la population âgée de 20 à 64 ans d'accéder à un emploi.

Pour assurer la création et le maintien des emplois, des actions de qualification des actifs, une offre d'apprentissage variée et adaptée aux exigences du marché du travail, le soutien à l'activité mais aussi à la compétitivité des entreprises locales, ou l'aide à l'installation de jeunes chefs d'entreprises sont cofinancés par les fonds européens.

L'Europe s'engage en Grand Est pour l'emploi.

ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES MÉTIERS DU SERVICE À DOMICILE

Le centre de formation GRETA Lorraine Nord, sélectionné pour la mise en œuvre du Programme Régional de Formation (PRF) par la Région Grand Est en 2018, propose aux adultes demandeurs d'emploi une formation d'assistant de vie aux familles.

En 525 heures, dont 385 passées dans le centre de formation et 140 en entreprise, 12 stagiaires participent à la formation d'assistant de vie aux familles organisée par le GRETA Lorraine Nord.

Cette formation qualifiante permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du service à domicile et des métiers de l'aide à la personne, en particulier auprès de personnes âgées, pour les soins et les tâches domestiques.

A cet apprentissage des aspects techniques et relationnels liés au type d'emplois visés s'ajoutent des enseignements pour développer l'autonomie des stagiaires et leur insertion professionnelle.

Cette formation d'assistant de vie aux familles comprend aussi une formation sur la recherche d'emploi et l'accès au monde professionnel.

- **Lieu :** Jarny
- **Calendrier :** 2018
- **Coût du projet :** 93 482,52 €
- **Participation de l'Union européenne :** entre 20 % et 30 %
- **En savoir plus :** www.greta-lorraine.fr



S'ENGAGER DANS UN CONTRAT DE PROGRÈS

Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) agricole et forestier de la Haute-Marne a participé à la démarche des Contrats de Progrès initiée par la Région Grand Est jusqu'en 2016 pour améliorer la qualité de son offre de formation à destination des jeunes.



Le dispositif des contrats de progrès vise l'amélioration des formations tant du point de vue de ceux qui les font que de ceux qui les suivent. Il s'agit de faciliter le passage des apprentis du système de formation au marché du travail, tout en limitant les ruptures de contrats (entre les apprentis et les entreprises).

Ces contrats de progrès prennent la forme de visites en entreprise, renforçant le lien entre le Centre de formation et les maîtres d'apprentissage, de cours de langues supplémentaires qui participent à la découverte d'autres cultures et à la mobilité internationale. Ils recouvrent aussi la formation des formateurs, notamment pour leur

permettre de mieux faire face aux difficultés sociales ou professionnelles des jeunes qu'ils encadrent ainsi qu'un accompagnement personnalisé des apprentis, au plus près de leurs projets personnels et professionnels.

Cette démarche porte une attention particulière à l'épanouissement personnel des apprentis par des activités culturelles et sportives, des initiations à la citoyenneté, ou encore l'apprentissage de techniques de recherche d'emploi. Le contrat de progrès devient outil pour augmenter les chances de réussite professionnelle des apprentis : meilleure intégration à l'entreprise, au monde extérieur et au marché de l'emploi.

- **Lieu :** Chaumont
- **Calendrier :** 2014, 2015 et 2016
- **Coût du projet :** 42 925,06 € par an
- **Participation de l'Union européenne :** 50 %
- **En savoir plus :** www.educagri.fr



ECONOMIE CRÉATIVE ET CRÉATION D'EMPLOIS

L'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'organisme intermédiaire pour l'attribution des fonds européens aux acteurs locaux, soutient l'association ACCRO ou Actions pour un développement Créatif des Organisations.

Par ses nombreuses activités, l'association ACCRO œuvre pour l'économie créative. Financement de projets créatifs, mutualisation des expertises, création d'une communauté de professionnels ou encore sensibilisation aux techniques innovantes de management font partie des services proposés aux créateurs, entreprises et acteurs publics, dont l'Université de Strasbourg.

Dans le cadre de sa stratégie locale de développement, l'Eurométropole de Strasbourg a choisi de soutenir le développement de cette association qui fêtera ses quatre années d'existence en mai 2018.

Soutenir la création d'activités et d'emplois dans le champ de l'économie créative, à la croisée des arts, des sciences et de la technologie, en s'appuyant sur les outils et les acteurs de l'innovation et du développement économique, garantit en effet la valorisation économique des activités créatrices, le transfert de connaissances du secteur de la recherche à celui de l'économie et l'insertion professionnelle des étudiants et créateurs.

- **Lieu** : Strasbourg
- **Calendrier** : entre janvier 2017 et décembre 2019
- **Coût du projet** : 870 225 €
- **Participation de l'Union européenne** : 30 %
- **En savoir plus** : www.creaccro.eu



AIDE À L'INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS

Aider les candidats âgés de moins de 40 ans qui souhaitent s'installer comme chef d'exploitation agricole pour la première fois, tel est l'objectif de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

L'aide à l'installation et à la transmission en agriculture favorise :

- la création, l'adaptation et la transmission des exploitations agricoles, encourage la diversité des systèmes de production sur les territoires ;
- le maintien sur le territoire d'un nombre suffisant d'exploitants agricoles pouvant répondre à ses enjeux en matière d'accessibilité, d'entretien des paysages, de biodiversité ou de gestion forestière ;
- des formes d'installation progressive permettant d'accéder aux responsabilités de chef d'exploitation tout en développant au fur et à mesure un projet d'exploitation.

L'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs est composée :

- d'une dotation en capital nécessaire au démarrage à l'installation ou Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA),
- et/ou de la prise en charge d'une partie des intérêts (bonification d'intérêts) des prêts permettant l'acquisition et la mise en place des moyens de production de toute nature, ou Prêt Bonifié (PB).

- **Lieu :** Grand Est
- **Calendrier :** Depuis 2014
- **Participation de l'Union européenne :** 80 %
- **En savoir plus :** www.grandest.fr/europe-grandest



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

www.europe.grandest.fr

 @europeenGE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

